

## EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

**Approuvée le 27 janvier 2011**  
**Entrée en vigueur le 27 janvier 2011**  
**Révisée le 15 avril 2016**  
**Prochaine révision en 2017-2018**

Page 1 de 1

---

### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est assujéti aux lois sur la protection de la vie privée suivantes : la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et doit les respecter.

Le Conseil, par l'entremise de l'ensemble de son personnel, doit prendre des mesures préventives pour éviter toute atteinte à la vie privée.

### DÉFINITION

Il y a atteinte à la vie privée lorsque des renseignements personnels sont compromis, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont recueillis, utilisés, divulgués, conservés ou détruits d'une manière qui va à l'encontre des lois sur la protection de la vie privée.

### PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil se doit de donner suite aux incidents pouvant engendrer le risque de divulgation ou la divulgation non autorisée de renseignements personnels et de remédier à la situation afin d'éviter toute atteinte à la vie privée.

La capacité de traiter les atteintes à la vie privée sera grandement améliorée par la mise en œuvre d'une approche de gestion standardisée et uniforme, tel qu'il est suggéré dans les directives administratives 1,14. Voici les avantages d'une telle approche :

- Intervention rapide et coordonnée
- Rôles et responsabilités bien définis
- Processus d'enquête efficace
- Processus de maîtrise efficace
- Mesures correctives plus faciles.

L'ensemble du personnel et les membres élus du Conseil ainsi que les membres des conseils d'école, les parents, les élèves, les membres de la communauté, les bénévoles et les fournisseurs ont un rôle à jouer et ont la responsabilité de déterminer et de signaler toute atteinte à la vie privée. L'esprit de la présente politique est d'être le plus exhaustif que possible.